

# 50 nuances de dyslexie

Albert Soubie

*Il est dyslexique. Je suis dyslexique...* Qui n'a jamais entendu un parent, un professeur ou un élève avancer ce diagnostic ? Il sonne comme une évidence, un alibi et une fatalité. Or, depuis des décennies, un flou persistant entoure la dyslexie : ni définition commune, ni accord sur les causes, ni preuves scientifiques solides. Plus grave : ceux qui s'obstinent à vouloir remédier à ce trouble hypothétique mettent en avant une approche très restrictive de la lecture et de son apprentissage. Leur influence éloigne ainsi les élèves des outils et des savoir-faire aujourd'hui rôdés qui pourraient faire d'eux de vrais lecteurs. Parmi ceux-ci, la nouvelle plateforme **Elsa**, avec ses exercices et ses documents d'accompagnement, paraît d'une brûlante actualité.

Depuis plus de 30 ans, notre revue a, de loin en loin, fait état des débats autour de la dyslexie. Le rappel de quelques points abordés dans la quinzaine d'articles parus depuis 1983 permet d'éclairer l'état des lieux et des besoins.

En 1983, le numéro 4 reproduit un article de Jean Foucambert, paru dans le n°47 de « Communication et Langages »<sup>1</sup>, qui situe le problème. *Le nombre d'enfants réputés dyslexiques ne cesse d'augmenter depuis qu'on s'intéresse à la dyslexie. Si on cessait alors de s'y intéresser pour se préoccuper un peu de la lecture ?... Les théories se sont multipliées, les chapelles s'affrontent... les thérapies intriguent pour être remboursées par la Sécurité Sociale. Le système scolaire... hésite à se remettre en cause et trouve la justification de son innocence dans le formidable appareil médical qui l'entoure.*<sup>2</sup>

Dix-sept ans plus tard, en 2000, Michel Violet rend compte d'une étude commandée par Ségolène Royal, alors Ministre déléguée à l'enseignement scolaire sur les *troubles dysphasiques et dyslexiques d'apprentissage du langage*. « Le rapport qui en est résulté, fruit de la réflexion d'un groupe de travail composé de représentants d'associations, de syndicats d'enseignants, de professions de santé et de l'audition de 28 experts (enseignants, chercheurs, médecins, orthophonistes) [constate que] *du début du siècle à aujourd'hui, on relève sans difficulté une bonne cinquantaine de définitions de la dyslexie et qu'il n'y a pas d'unanimité scientifique* ni sur le concept ni sur l'étiologie de ce trouble »<sup>3</sup>. La recherche d'une difficulté spécifique conduit néanmoins souvent à parler d'« une difficulté durable d'apprentissage de la lecture », « qui survient chez des enfants par ailleurs intelligents, normalement scolarisés et indemnes de troubles sensoriels »<sup>4</sup>, ou encore, d'un « trouble se manifestant par une difficulté à apprendre à lire en dépit d'un enseignement classique, d'une intelligence suffisante et de facilités socioculturelles »<sup>5</sup>.

Où trouver alors des dyslexiques ? Jacques Fijalkow est professeur de psycholinguistique et directeur de l'école doctorale Comportement, Langages, Éducation, Socialisation, Cognition à l'université de Toulouse-le-Mirail. Dans un article de mars 2000<sup>6</sup>, il pose

(1) ▶ 3ème et 4ème trimestres 80. (2) ▶ *La dyslexie*, Jean FOUCAMBERT, A.L. n°4, p.1, déc. 1983. (3) ▶ *Dyslexie*, Rubrique Autres Faits, Michel VIOLET, A.L. n°72, p.11, déc. 2000. (4) ▶ Pierre DEBRAY-RITZEN. (5) ▶ *Vers une France dyslexique ?*, Jacques FIJALKOW, A.L. n°69, p. 35, mars 2000.

une conclusion sans appel : l'enfant dyslexique reste introuvable. « Un premier fait massif, établi celui-là de manière universelle et irréfutable, est que les mauvais lecteurs sont presque toujours des enfants issus de milieu défavorisé. C'est un fait, alors que l'existence d'une atteinte cérébrale ou d'un facteur héréditaire n'est qu'une hypothèse. [...] Une importante recherche médicale américaine conduite par des chercheurs reconnus [...] montre qu'il n'existe pas de caractéristiques propres aux enfants dits dyslexiques ». « Tous les résultats disponibles (dont bon nombre l'ont été par le Ministère) montrent que les enfants mauvais lecteurs sont aussi de mauvais calculateurs. Il en est de même d'ailleurs à l'autre bout de la courbe : les enfants qui apprennent à lire sans peine apprennent aussi à calculer sans difficulté. Ces faits, massifs, ont été souvent publiés »<sup>7</sup>. Si le dépistage des troubles et handicaps mentaux est délicat et nécessaire, il serait rassurant de lui savoir des bases plus solides.

Concernant les processus à l'œuvre dans la lecture, les irréductibles de la lutte contre la dyslexie en ont une singulière approche. En témoigne cet extrait d'un manuel de rééducation de la dyslexie, cité par Laurent Carle, psychologue scolaire<sup>8</sup> : « *Les dyslexiques sont incapables de décomposer les mots dans leur éléments phonétiques, ils cherchent non pas des sons, mais des significations. Il faut éviter de leur présenter des ensembles significatifs, phrases et mots à reconnaître visuellement* ». Voilà une sage précaution qui devrait, comme l'écrit Carle, *éviter que l'apprenti-lecteur comprenne ce qu'il lit !*

Ceux qui se préoccupent de dyslexie ne cessent de vouloir séparer la compréhension et la lecture. Cela indique au moins qu'ils ne comprennent pas ce qu'est lire. Deux processus à l'œuvre dans l'activité de lecture sont ainsi écartés ou combattus : la reconnaissance directe des mots (identification sans prononciation) et l'anticipation (attente d'une suite probable à partir de ce qui est déjà lu). Les deux sont pourtant connus de longue date, voire décrits par les intéres-

sés eux-mêmes. Pierre Lefavrais, par exemple, les détaille dès 1963<sup>9</sup>. Il perçoit qu'ils sont *un des facteurs qui permet à l'enfant d'accéder à une lecture rapide*. Mais il ne préconise nullement de les enseigner ou les entraîner. Bien au contraire ! Lefavrais mettra au point le test de l'alouette<sup>10</sup>, ce *traquenard pour bons lecteurs, conçu pour piéger ceux qui mettent en œuvre ces processus*<sup>11</sup>.

Si, à l'époque, la France pouvait se contenter d'une population juste capable de déchiffrer des écrits courts, tel n'est plus le cas. À l'échelle internationale, d'innombrables études ont montré qu'un lecteur n'est pas un déchiffreur virtuose. Certaines ont été menées dans des classes. *Il existe une approche des pratiques et des instruments pédagogiques qui ont fait leurs preuves, avec des élèves de tout niveau. Depuis plus de 30 ans, des centaines de pages de notre revue présentent ces instruments et ces pratiques – ceux et celles de l'AFL mais aussi d'autres ainsi que les résultats de leurs effets dûment évalués*.<sup>12</sup> Faut-il encore attendre pour en tenir compte ? Les espoirs placés aujourd'hui dans de nouveaux progrès techniques, comme ceux de l'imagerie cérébrale, ressemblent à une fuite en avant. ●

(6) ► Id. (7) ► Un rapport de l'ISERM de 2014 (Troubles des apprentissages : les troubles « dys ») ne reprend pas ce point de vue. Mais sans apporter, semble-t-il, de nouvelles certitudes : « *l'association de plusieurs de ces troubles (deux ou plus) est fréquente chez un même enfant : cela suggère l'existence possible d'un mécanisme commun qui serait à l'origine de ces dysfonctionnements, vraisemblablement au cours du développement. Cette piste est actuellement explorée par les chercheurs* ». On ne saurait se montrer plus prudent ! <http://www.inserm.fr/thematiques/neurosciences-sciences-cognitives-neurologie-psychiatrie/dossiers-d-information/troubles-des-apprentissages-les-troubles-dys>. (8) ► *Lire : oralisation ou idéation*, Laurent CARLE, A.L. n°54, p.60, juin 1996. (9) ► *La dyslexie*, Jean FOUCAMBERT. Déjà cité. (10) ► « *Le test de l'alouette propose de lire à voix haute un texte en apparence assez simple. Mais il est, en réalité, composé de « mots pièges », c'est-à-dire de mots qui ne sont pas ceux que l'on peut attendre. Le sujet qui fait des fautes, c'est celui qui se laisse guider par des structures connues, par des proximités de sens, par des anticipations efficaces* ». Jean FOUCAMBERT, A.L. n°4. Déjà cité. (11) ► *Apprentissage de la lecture et dyslexie*, Rubrique Lu, Michel VIOLET, A.L. n°37, p.11, mars 1992. (12) ► *Dyslexie ou difficultés scolaires au collège et Aider l'élève dyslexique au collège et au lycée*, 2 ouvrages du CDDP Nord Pas de Calais, Rubrique Lu, Michel VIOLET, A.L. n°113, p.9, mars 2011.